



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000756

Séance du vendredi 13 mars 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 1.1.3) **Besançon :** Eric ALAUZET (jusqu'au 0.2), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 1.1.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du 1.1.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au 1.1.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au 3.4), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN (jusqu'au 1.1.3), Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au 1.1.3), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT à partir du 1.1.1), Roland DEMESMAY **Brailans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.3 puis représenté par Jocelyne IWASINTA) Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 1.2.1 puis représenté par Francis MISSEMER) **Champagney :** Claude VOIDEY (jusqu'au 1.1.3) **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au 0.2), Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI (jusqu'au 0.2 puis représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin :** André BAVEREL (jusqu'au 0.2), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (représenté par Claude SAVONET) **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines :** Marcel FELT (jusqu'au 0.2), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (à partir du 2.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au 1.1.3) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA (représenté par Pascal DURAND) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE (représenté par Sophie ZECCHINI) **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beauré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône :** Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jean TARBOURIECH **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

Etaient absents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE **Besançon :** Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Michel OMOURI, Joëlle SCHIRRER **Beure :** Auguste KOELLER **Chalezeule :** Christophe CURTY **Champoux :** Thierry CHATOT **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Routelle :** Claude SIMONIN **Serre les Sapins :** Christian BOILLEY **Thise :** Bernard MOYSE **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, G. ARDIET, A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS, F. BRANGET, J. CANAL, J. COINTET, C. CURTY, Y.M. DAHOUI, L. DELMOTTE, J.J. DEMONET, P. DUCHEZEAU, F. FELLMANN, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. GALLET, G. GALLIOT (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, P. GONON (à partir du 3.5), F. GERDIL, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, J.S. LEUBA, C. LINDECKER, J.M. MAY, B. MOYSE, D. PARIS, E. PEQUIGNOT (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), P. RACINE, J.M. ROTH, J. SCHIRRER, G. VALLET (jusqu'au 2.1).

Mandataires : N. BODIN, P. SIMONIN, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), B. BOURDAIS, B. RONZI (à partir du 1.1.4), S. WANLIN, P. BONNET, F. GALLIOU, R. STEPOURJINE, S. COURBET, F. MONNEUR, M. COTTINY, B. FALCINELLA, G. BAULIEU, C. MICHEL, D. JOLY (à partir du 1.1.1), P. GUILLAUME, J.P. PROST (à partir du 1.1.2), B. COSTANTINI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.5), J.P. GOVIGNAUX, D. POISSENOT, J.C. ROY, M.N. SCHOELLER, J.F. GIRARD, D. MARQUER, R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET, C. PREIONI, E. SASSARD (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), C. LIME, C. VOIDEY, J. PANIER, J.M. CAYUELA (jusqu'au 2.1).

Objet : Equipements fluviaux : avenants aux marchés de travaux

Equipements fluviaux : avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009	Montant total AP : 3 913 812,49 €
AP/CP équipements fluviaux	Montant CP 2009 : 1 355 869,38 €
	Montant de l'opération : 84 019 €

Résumé :

L'achèvement des travaux des deux haltes fluviales de Besançon et de Deluz est prévu au printemps 2009.

Un certain nombre d'imprévus ont entraîné des dépassements des montants initiaux des marchés et du délai de réalisation des chantiers.

Concernant ces dépassements financiers, une enveloppe complémentaire a été votée lors de la révision de l'autorisation de programme en octobre 2008 afin de les prendre en compte.

Ces évolutions se sont traduites dans les marchés de travaux, par un premier avenant au lot I (démolitions, terrassements, génie civil, bâtiments, VRD) d'un montant de 198 791 € HT validé par délibération du 20/11/2008.

Le présent rapport propose d'approuver (sous réserve de l'avis favorable de la CAO du 12 mars) trois avenants complémentaires qui interviennent suite à négociation de prix définitifs avec les entreprises.

Ces avenants sont les suivants :

- un second avenant au lot n°1 portant sur un montant supplémentaire de 39 250€ HT et une prolongation du délai de réalisation d'1 mois et un avenant de 18 000 € HT pour le lot n° 3 (aménagement paysagers, mobilier urbain) portant sur les travaux Besançon,
- un avenant de 13 000 € HT pour le même lot n° 3 et une prolongation du délai de réalisation d'1 mois à Deluz.

I. Rappel des contraintes de l'opération

L'opération consiste à aménager à Besançon un quai pour l'accueil d'une halte fluviale et à réaliser à Deluz un bassin d'accostage.

Les deux chantiers ont débuté en février 2008 et se termineront en avril 2009, ce qui devrait permettre dès cette année l'exploitation et la gestion des sites.

Néanmoins, des aléas, en particulier au niveau de la pollution et de la consistance des terrains de remblai ou de talus, ainsi que des compléments aux programmes ont engendré des imprévus et suppléments techniques. Ces derniers, qui ne sont pas imputables aux entreprises, entraînent des coûts supplémentaires et un dépassement des délais de réalisation.

Malgré les économies qui ont aussi pu être trouvées par ailleurs (réduction du nombre de pieux, de la longueur du quai et simplification des finitions en partie haute à Besançon), la passation d'avenants aux marchés de travaux s'avère nécessaire pour finaliser ces travaux.

Ces dépenses supplémentaires (estimées à environ 250 000 € HT) ont été prises en compte dès octobre 2008 lors de la révision de l'autorisation de programme, dont le montant a été porté à 3 913 812 €.

II. Avenants sur le site de Besançon

Lot n° 1 = Démolitions, terrassements, génie civil, bâtiments, VRD

Un premier avenant a déjà été signé pour prendre en compte les travaux de stabilisation du pied de talus par la mise en place de palplanches en 2008 (montant de 198 791 € HT validé par délibération du 20 novembre 2008).

D'autres prestations d'un montant total de 39 250 € HT sont également à intégrer. Elles correspondent aux principaux objets suivants, dont les prix nouveaux ont été négociés avec l'entreprise :

- la réalisation complexe de la dalle de jonction à l'amont du quai pour un montant de 29 000 € HT,
- le traitement anti-graffiti sur le muret pour un montant de 6 150 € HT,
- la démolition de l'escalier à l'amont pour un montant de 1 500 € HT,
- le traitement du mur à l'amont pour un montant de 2 600 € HT.

Par ailleurs, il est prévu d'augmenter le délai d'exécution du marché de 1 mois pour le porter à fin mars 2009, ce qui permettra de finir les travaux d'adaptation pour une mise en service de la halte en mai.

Lot n° 3 = Aménagements paysagers, mobilier urbain

Au regard de la refonte complète du quai actuel suite à la mise en cohérence entre les deux projets de halte fluviale et de Cité des Arts et de la Culture, la surface de la géonatte (toile permettant l'enracinement des plantes) disposée sur le talus a doublé. De plus, des adaptations techniques liées à la modification de l'implantation du local technique vont être confiées à l'entreprise.

Ainsi, le dépassement du marché initial de 65 054,60 € HT s'élève à 18 000€ HT, portant le marché final à 83 054,60 € HT.

III. Avenants sur le site de Deluz

Lot n° 3 = Aménagements paysagers, mobilier urbain

L'étude de gestion conduite en 2008 par le Grand Besançon a montré la nécessité de sécuriser l'accès aux bateaux afin de développer la location d'anneaux à l'année. Il a donc été décidé, à l'automne 2008, de prévoir la mise en place d'une clôture, imprévue dans le marché initial.

Ainsi, le dépassement du marché initial de 74 380,10 € HT s'élève à 13 000 € HT, portant le marché final à 87 380,10 € HT.

Pour ces trois avenants, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable le 12 mars 2009.

IV. Financement - Disponibilité des crédits

La passation de ces avenants s'effectue dans le cadre du montant de l'autorisation de programme révisé en octobre 2008 et qui reste inchangé.

Elle nécessite simplement un transfert de crédits de la ligne études à la ligne travaux, modification qui est prise en compte dans la révision de l'AP/CP présentée dans le rapport I.1.2.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve les avenants du marché pour la réalisation des quais au port fluvial à Besançon (57 250 € HT) et à Deluz (13 000 € HT) pour un montant global de 70 250 € HT soit 84 019 € TTC ainsi que la prolongation de 1 mois du délai d'exécution des travaux du site de Besançon,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ces avenants, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121

Contre : 0

Abstention : 0



Pour extrait conforme,

Le Président